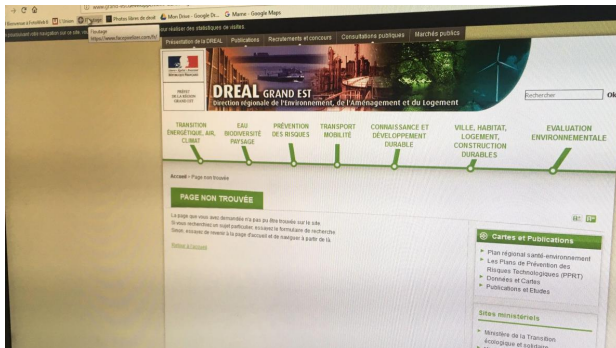


La DREAL Grand Est fait le ménage sur son site Internet

MIS EN LIGNE LE 12/10/2018 À 17:22

Région

L'État avait reproduit des messages institutionnels appelant à « repérer et isoler les opposants » aux projets de méthanisation. Après un article dans l'Union, il vient de les retirer.



À la place des documents polémiques qui figuraient il y a deux semaines sur le site de la DREAL, on tombe désormais sur une « page non trouvée ». - G.L

C

a faisait désordre. Au point que l'État a fini par mettre un coup de balai sur un de ses sites, celui de la Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL) du Grand Est. Et il l'a fait savoir. Dans un mail adressé mercredi, la préfecture de la Marne nous écrit : « *la DREAL tient à vous informer que la phrase incriminée, extraite du support d'intervention de la directrice du CERDD (Centre ressource du développement durable) des Hauts-de-France, au regard de son potentiel polémique une fois sortie de son contexte, a été supprimée du site internet de la DREAL.* »

Le 2 juillet à Metz, celle-ci avait organisé une journée de travail pour les porteurs de projet de méthanisation, institutionnels, banquiers ou bureaux d'études concernés. Au cœur de ce colloque, le CERDD avait présenté un Power Point, dont certains documents interpellaient. Il y était question entre autres de « *repérer et isoler les opposants* ». Le 26 septembre, nous avons consacré un article à ce sujet. Nous avons interrogé la directrice adjointe du CERDD, qui avait reconnu « *une phrase maladroite* ». Celle-ci avait choqué notamment les adversaires du projet Méthabaz ou de celui envisagé à Puisieulx. Nous avons aussi contacté la Dreal Grand Est, mais personne n'avait pu répondre à nos questions.

“Favoriser les bons projets”

Deux semaines plus tard, la Dreal fait donc savoir qu'elle a retiré les conseils publiés sur son site. Loin d'un « flicage » organisé, elle rappelle ses deux « *missions en matière de développement des énergies renouvelables* ». D'une part « *une mission régaliennne d'instruction réglementaire des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (...). La DREAL n'intervient en aucun cas dans le processus de concertation amont, qui relève de la seule responsabilité des porteurs de projet.* » D'autre part, « *une*

mission de mise en œuvre des politiques publiques favorables au développement des énergies renouvelables décidées par le Gouvernement ». Elle accompagne pour « favoriser l'émergence de bons projets ».

Au final, la DREAL met en avant « *le besoin d'instaurer un dialogue territorial de qualité qui privilégie la concertation locale* ». Bref, échanger plutôt qu'espionner.

✍ GUILLAUME LÉVY